COMMUNE DE
COLLONGE-BELLERIVE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2018
Législature 2015 - 2020

Bureau du Conseil municipal
Mme Béatrice LEITNER-RIAT (PDC), Présidente
M. Darius AZARPEY (PLR), vice-Président
M. Marc FALQUET (Nouvelle Force), secrétaire

Membres du Conseil municipal

M. Pierre AMBROSETTI (PLR)	*excusé*	Mme Carole LAPAIRE (PLR)
M. Norberto BIRCHLER (PLR)		M. Denis MAZOUER (PLR)
Mme Alexandra de COULON (PLR)		M. Jérôme PONTI (PLR)
M. Emmanuel CURTET (PDC)		Mme Patricia REYMOND (PLR)
M. François FREY (PLR)		M. Michel STAWARZ (Nouvelle Force)
Mme Fabienne GAUTIER (PLR)		M. Roland SUTTER (PLR)
M. Anthony GIANNASI (PDC)		Mme Claude VIQUERAT (PDC)
M. Jean-Marie HAINAUT (PLR)		M. Guy ZWAHLEN (PLR)
M. André KAELIN (PDC)		Mme Ruth ZWYSSIG-VESTI (PDC)

Membres du Conseil administratif
M. Philippe THORENS (PDC), Maire
Mme Francine de PLANTA (PLR), Conseillère administrative
M. Marcel GOEHRING (PLR), Conseiller administratif

Mme la Présidente ouvre la séance à 20h00. Elle salue Monsieur le Maire, Madame la Conseillère administrative et Députée au Grand Conseil, Monsieur le Conseiller administratif, les Conseillères et Conseillers municipaux, le personnel administratif, ainsi que le public. Elle souhaite à tous une cordiale bienvenue à cette séance du 13 novembre 2018.

Elle annonce que M. AMBROSETTI est excusé. Mme de COULON et M. ZWAHLEN arriveront avec un peu de retard.

Elle indique que la commission Routes et infrastructures du 8 novembre dernier a fait l'objet d'un procès-verbal et d'un rapport. Ce rapport, annoncé à l'ordre du jour, sera traité lors de la prochaine séance plénière. Concernant la commission Aménagement du 8 novembre, elle informe que cette séance a fait l'objet uniquement d'un procès-verbal.

1. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Présentation d'un nouvel employé communal

Mme la Présidente donne la parole à M. THORENS qui présente un nouveau collaborateur de la commune, engagé depuis le 1er octobre 2018, en qualité de concierge gardien du centre sportif communal de la Californie.

Absences lors des commissions

Mme la Présidente rappelle que les absences prévues lors des commissions doivent être annoncées soit aux Présidents-es des commissions, soit au Conseiller administratif en charge du dicastère, soit

au secrétariat du Conseil municipal. Elle rappelle également qu'un Conseiller municipal peut se faire remplacer par un autre membre de son groupe.

Mot de la Présidente

« Ce soir, je vais vous parler de la ville de Carouge qui a lancé un appel pour un concours de développement durable en avril 2017 et les carougeois ont voté pour un projet proposé par Dorinda Phillips et Laetitia Rigueiro. Dorinda Phillips, que je connais, est l'ambassadrice à Genève de l'association ZeroWaste Switzerland, que l'on peut traduire par zéro déchet. Cette dernière a proposé à la ville de Carouge de devenir la première ville suisse zéro déchet. L'objectif est de réduire les déchets incinérés des carougeois de 30% en trois ans. Ce projet a officiellement été lancé le 18 avril de cette année. Pour que ce but soit atteint, il faut créer des ateliers, des coachings personnalisés, des conférences qui vont concerner les ménages, les entreprises, les magasins, les associations, les écoles et la restauration. Avec une population de 22'000 habitants, une habitude eco-responsable fera baisser la facture des déchets incinérables de la ville de Carouge de 450'000 F. Je vous remercie de votre attention.»

Comme il n'y a plus de communications, **Mme la Présidente** passe au point suivant de l'ordre du jour.

A 20h05, arrivée de Mme de COULON et de M. ZWAHLEN.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 OCTOBRE 2018

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant le procès-verbal de la séance du 30 octobre 2018. Comme ce n'est pas le cas, elle passe au vote d'approbation.

A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 30 octobre 2018.

Mme la Présidente remercie l'assemblée et poursuit l'ordre du jour.

3. RAPPORTS DES COMMISSIONS

- **Aménagement du 15 octobre 2018**

Mme la Présidente informe que cette séance a fait l'objet d'un procès-verbal et d'un rapport. Elle demande s'il y a des questions ou des remarques concernant le rapport et passe la parole à M. CURTET.

M. CURTET s'étonne que la commission Routes et infrastructures n'ait pas été consultée concernant le projet Mc Drive alors qu'anciennement, en 2013, ce dossier avait été soumis à cette commission conjointement avec celle de l'Aménagement. De plus, il ajoute que la problématique concernait principalement la circulation et le parking. Il demande s'il existe une raison à cela.

Mme la Présidente donne la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA répond que la société Mc Donald's a déposé une demande d'autorisation de construire. Elle précise que le préavis sollicité est une prérogative du Conseil administratif, mais ce dernier souhaitait solliciter l'avis d'une commission du Conseil municipal. S'agissant d'une autorisation de construire, le Conseil administratif s'est naturellement tourné vers la commission Aménagement en estimant suffisant la communication entre les membres des différents partis politiques au sein des caucus.

Mme la Présidente passe la parole à M. CURTET.

M. CURTET rappelle que le préavis donné en mars 2013 par la commission Routes et infrastructures stipulait plusieurs conditions qui ne sont désormais plus précisées.

Mme la Présidente donne la parole à M. STAWARZ.

M. STAWARZ demande s'il est possible de lui rappeler lesdites conditions.

Mme la Présidente passe la parole à M. CURTET.

M. CURTET répond qu'il avait été demandé que la gestion des places de parking, l'affinement du plan de circulation dans la zone, la gestion des déchets et la préservation des places de stationnement louées à des tiers soient à la charge de Mc Donald's.

Mme la Présidente donne la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA répond que ces conditions n'ont pas été oubliées ; elles ont été renégociées avec Mc Donald's à la satisfaction de la commune.

Mme la Présidente passe la parole à M. CURTET.

M. CURTET remercie le Conseil administratif pour ces précisions et pense qu'elles pourraient figurer dans le rapport de la commission.

Mme la Présidente donne la parole à M. STAWARZ.

M. STAWARZ pense que le passage prévu pour accéder au Mc Drive pourrait théoriquement être bloqué aux heures de pointe et qu'il s'agit donc d'une complication qui devrait être discutée.

Mme la Présidente passe la parole à Mme GAUTIER.

Mme GAUTIER conseille de lire attentivement le rapport de commission qui contient toutes les réponses aux diverses questions.

Mme la Présidente donne la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA regrette que M. STAWARZ se soit excusé pour cette séance de commission et, par conséquent, pas assisté à la démonstration faite par le mandataire, mandaté par la société Mc Donlad's, qui a convaincu la commission de l'utilité et l'efficacité du fonctionnement proposé. Elle indique qu'il y aura sur place un régulateur de trafic, employé par Mc Donald's, qui règlera le flux de véhicules aux heures de pointe et qui sera équipé d'un appareil permettant également de prendre les commandes avant même que le véhicule arrive à la borne prévue à cet effet. Ce cas de figure a été analysé par Mc Donald's et cette solution semblait entièrement satisfaisante aux membres de la commission. Elle demande si Mme ZWYSSIG-VESTI confirme ses propos.

Mme ZWYSSIG-VESTI le confirme.

Comme il n'y a plus d'interventions, **Mme la Présidente** demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Aménagement du 15 octobre 2018.

Restaurant Mc Donald's de La Pallanterie - Mc Drive

Mme la Présidente demande à M Ponti de lire le préavis de la commission Aménagement relatif au Mc Donald's de La Pallanterie.

Après lecture du préavis, **Mme la Présidente** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent le principe d'autoriser la réalisation d'un service au volant (Mc Drive) à l'adresse 152A route de Thonon par la société Mc Donald's, lèvent la main. »

Par 18 oui et 1 non, le Conseil municipal accepte le principe d'autoriser la réalisation d'un service au volant (Mc Drive) à l'adresse 152A route de Thonon par la société Mc Donald's.

Mme la Présidente passe au rapport suivant.

- **Finances du 31 octobre 2018**

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Finances du 31 octobre 2018.

Mme la Présidente indique que l'encadré relatif à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 9'200'000 F, destiné à la construction du deuxième bâtiment de logements du projet du Quadrilatère, fait l'objet d'une délibération qui sera votée au point 5 de l'ordre du jour.

Mme la Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

4. ADOPTION DU BUDGET 2019

Avant de procéder au vote des délibérations, **Mme la Présidente** demande s'il y a des remarques ou des questions concernant le budget 2019. Ce n'est pas le cas.

18-27 Proposition du Conseil administratif relative à la fixation du taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2019

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette délibération. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette délibération 18-27.

A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 18-27 relative à la fixation du taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2019.

Mme la Présidente demande à M. AZARPEY de lire la délibération 18-27.

Après lecture de la délibération, et comme il n'y a pas de questions, **Mme la Présidente** demande à l'assemblée de voter la délibération 18-27 : « Que celles et ceux qui acceptent la fixation du taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2019, lèvent la main. »

A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal approuve la délibération 18-27 relative à la fixation du taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2019.

Mme la Présidente passe à la délibération suivante.

18-28 Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 709'500 F, destiné au versement de la contribution annuelle de la commune de Collonge-Bellerive au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette délibération. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette délibération 18-28.

A l'unanimité (20 oui, la Présidente a voté), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 18-28 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 709'500 F, destiné au versement de la contribution annuelle de la commune de Collonge-Bellerive au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises.

Mme la Présidente demande à M. FALQUET de lire la délibération 18-28.

Après lecture de la délibération, et comme il n'y a pas de questions, **Mme la Présidente** demande à l'assemblée de voter la délibération 18-28 : « Que celles et ceux qui acceptent l'ouverture d'un crédit d'engagement de 709'500 F, destiné au versement de la contribution annuelle de la commune de Collonge-Bellerive au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises, lèvent la main. »

A l'unanimité (20 oui, la Présidente a voté), le Conseil municipal approuve la délibération 18-28 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 709'500 F, destiné au versement de la contribution annuelle de la commune de Collonge-Bellerive au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises.

Mme la Présidente passe à la délibération suivante.

18-29 Proposition du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2019, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter ;

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette délibération. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette délibération 18-29.

A l'unanimité (20 oui, la Présidente a voté), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 18-29 relative au budget de fonctionnement annuel 2019, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter.

Mme la Présidente demande à M. AZARPEY de lire la délibération 18-29.

Après lecture de la délibération, et comme il n'y a pas de questions, **Mme la Présidente** demande à l'assemblée de voter la délibération 18-29 : « Que celles et ceux qui acceptent la délibération 18-29 relative au budget de fonctionnement annuel 2019, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter, lèvent la main. »

A l'unanimité (20 oui, la Présidente a voté), le Conseil municipal approuve la délibération 18-29 relative au budget de fonctionnement annuel 2019, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter.

Mme la Présidente passe à la délibération suivante.

18-30 Proposition du Conseil administratif relative à l'octroi d'une autorisation de renouveler, en 2019, les emprunts contractés par la Fondation des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie.

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette délibération. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette délibération 18-30.

A l'unanimité (20 oui, la Présidente a voté), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 18-30 relative à l'octroi d'une autorisation de renouveler, en 2019, les emprunts contractés par la Fondation des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie.

Mme la Présidente demande à M. FALQUET de lire la délibération 18-30.

Après lecture de la délibération, et comme il n'y a pas de questions, **Mme la Présidente** demande à l'assemblée de voter la délibération 18-30 : « Que celles et ceux qui acceptent l'octroi d'une autorisation de renouveler, en 2019, les emprunts contractés par la Fondation des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie, lèvent la main. »

A l'unanimité (20 oui, la Présidente a voté), le Conseil municipal approuve la délibération 18-30 relative à l'octroi d'une autorisation de renouveler, en 2019, les emprunts contractés par la Fondation des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie.

Mme la Présidente remercie l'assemblée pour son vote et donne la parole à M. GOEHRING.

M. GOEHRING, au nom du Conseil administratif, remercie également l'assemblée pour ce vote à l'unanimité du budget 2019 et plus spécifiquement les membres de la commission des Finances et son Président, M. Jean-Marie HAINAUT, pour leur consciencieux travail. Il remercie Mme Nathalie GIRARD BESSON, secrétaire générale, et M. Francisco CHAPARRO, comptable, pour les innombrables heures passées à l'établissement de ce budget 2019.

Mme la Présidente passe la parole à M. HAINAUT.

M. HAINAUT s'associe aux remerciements de M. GOEHRING. Il remercie le Conseil administratif d'avoir fait en sorte de présenter ce budget, l'ensemble de l'administration communale pour avoir œuvré à son élaboration, en particulier Mme GIRARD-BESSON et M. CHAPARRO, ainsi que les membres du Conseil municipal pour le travail effectué lors des séances de commission. Enfin, il remercie les contribuables qui permettent d'offrir des prestations du niveau de celles offertes, ainsi que d'entretenir le patrimoine aux meilleurs standards possibles.

Il souhaite faire quelques commentaires par rapport à cet exercice budgétaire. Tout d'abord, en tant que Président de la commission des Finances, il se dit satisfait de pouvoir présenter un budget équilibré, qui dégage un certain boni, ce qui n'est pas le cas de toutes les communes. Il indique que cet exercice budgétaire ne s'est pas réalisé sans certaines difficultés vu que MCH2 n'est pas encore complétement intégré par tout le monde, à commencer par lui-même. Il pense que ce travail sera plus facile l'année prochaine, après un exercice entier sous MCH2.

A son souvenir, c'est également la première année que deux budgets de commission ne sont pas votés tels que proposés, comme pour la commission Scolaire où le corps enseignant a expliqué n'avoir finalement pas besoin de tout le montant demandé. Puis, en commission des Finances suite à une réflexion entamée sur le Quadrilatère et la prise en compte d'éléments ne figurant pas dans le budget. Cela l'amène à dire que l'exercice budgétaire n'est pas un long fleuve tranquille, il s'agit d'un exercice auquel il faut s'adapter, qui requiert une faculté de flexibilité et il croit que la facilité avec laquelle les budgets sont votés ne devraient pas faire oublier toute l'importance du travail en commission.

Il relève que le manque de référentiel pour MCH2 et en particulier le manque de référentiel par rapport au dépensé sur un exercice complet a créé une difficulté supplémentaire (les documents présentés cette année mentionnaient un référentiel du dépensé à fin août 2018). De plus, dans de nombreux cas, les montants budgétés étaient calqués sur ceux du budget précédent et les montants indiqués comme déjà utilisés étaient relativement modestes. A ce propos, il a été expliqué que des dépenses allaient encore être faites ou que des factures allaient encore arriver.

Il a été demandé de faire confiance à l'administration communale dans l'élaboration du budget, ce qui a été fait, mais il rappelle que cette confiance est de la même nature et de la même forme que celle témoignée par les électeurs lorsqu'ils les ont élus. Il pense que cela doit inviter les Conseillers municipaux à réellement prendre cet exercice budgétaire comme une obligation à exercer un regard critique sur l'utilisation des deniers publics et sur son utilisation pour l'exercice à venir en priorisant les dépenses et les investissements. Comme cela s'est vu lors des dernières séances de la commission des Finances, des questions compliquées interviennent, comme le mode de financement des investissements (en fonds propres ou étrangers). Il s'agit de positions politiques importantes, qui sont directement conditionnées par la situation financière de la commune.

Il pense que le sentiment qui doit animer le Conseil municipal dès maintenant, mais également pour les prochains exercices budgétaires, est de se poser la question en termes de priorisation, de nécessité, d'opportunité. Comme cela c'est déjà vu lors de discussions budgétaires, il faudrait peut-être identifier un poste ou une fonction où il pourrait y avoir une réflexion différente, afin d'épauler, d'aiguiller un peu le Conseil administratif dans cette recherche de moyens parfois innovants de faire fonctionner « la machine » communale au sens large, afin de ne pas tomber dans une certaine léthargie qui peut résulter parfois sur des réveils douloureux, notamment lorsqu'il s'agit d'une commune financièrement en bonne santé.

Pour finir, il rappelle que son premier sentiment est un sentiment de satisfaction et il espère qu'il est partagé par tout le monde. Il faut profiter de vivre dans cette belle commune, profiter de la santé financière dont elle jouit et profiter aussi de la charge qui leur est confiée pour faire en sorte de pouvoir perpétuer cette situation durant de nombreuses années encore.

Mme la Présidente donne la parole à M. FALQUET.

M. FALQUET relève que c'est grâce à la capacité des contribuables fortunés qu'il est permis de fournir les prestations telles que proposées par la commune. Il revient sur l'intervention de M. HAINAUT en disant qu'il n'a pas l'impression que le Conseil municipal soit très rigoureux au niveau du budget pour l'instant, car il constate que les charges augmentent passablement cette année. Il espère que cette période financière favorable va perdurer et que les contribuables fortunés continueront de permettre le niveau des prestations de la commune. Il s'associe également à la suggestion du Président de la commission des Finances de trouver des solutions afin de réduire les charges, notamment dans le domaine du nettoyage en trouvant éventuellement des bénévoles ou des jeunes de la commune pour l'entretien de sites comme l'épicentre par exemple. Pour terminer, il adresse ses remerciements à tous, ainsi qu'aux généreux contributeurs.

Mme la Présidente passe la parole à Mme LAPAIRE.

Mme LAPAIRE, au nom du groupe PLR, s'associe aux remerciements formulés au Conseil administratif, au Président de la commission des Finances, ainsi qu'à l'ensemble des employés communaux qui ont travaillé à l'élaboration de ce budget, en particulier Mme GIRARD BESSON et M. CHAPARRO.

Elle souligne le plaisir d'avoir un budget équilibré qui n'est d'ailleurs pas très éloigné de celui de l'année dernière. Même si l'environnement économique général est plutôt favorable, elle relève qu'il reste toujours des inconnus, tant au niveau des transferts de charges entre le canton et les communes, qu'au niveau cantonal et fédéral en ce qui concerne la réforme de la taxation des entreprises qui est toujours en discussion. Elle souhaite que cette dernière incertitude se termine au plus vite, car cela n'est pas très positif tant pour la commune que pour le canton.

Elle indique que le groupe PLR reste néanmoins très confiant dans l'avenir. Les recettes sont en augmentation depuis 2015 et l'évaluation du centime donnée par l'Etat, sur laquelle le budget a été établi, a déjà augmenté entre les mois de juillet et octobre. Cette année, malgré la baisse du taux du centime, elle constate que le budget a été facile à établir. Il a été possible, sans vraiment se restreindre, de prévoir les montants nécessaires à de nombreux travaux de rénovation importants à d'effectuer, de poursuivre les nombreuses prestations en matière de prévoyance sociale et les actions

en faveur de la jeunesse, des sports, de la culture et des loisirs accordées directement ou indirectement aux habitants par l'entremise des nombreuses associations communales.

Comme cela a été dit précédemment, il faut garder à l'esprit que même si l'augmentation des charges est très bien maîtrisée, ces dernières augmentent tout de même chaque année. Il faut donc dans les diverses commissions, mais également au niveau de la commission des Finances, rester attentifs aux dépenses et aux charges fixes pour maîtriser ces augmentations.

Elle ajoute que le groupe PLR reste convaincu qu'il est important de préserver des finances publiques saines, mais il faut également continuer à investir dans des projets importants pour la commune comme cela a été fait ces précédentes années. Maintenant que le Quadrilatère 1 et la nouvelle voirie sont terminés, que la construction du Quadrilatère 2 devrait débuter en 2019, il convient de mettre des priorités dans les futurs projets. Ce travail a été fait lors de la dernière commission des Finances, mais il va falloir le continuer dans les groupes durant l'année 2019 et les suivantes pour commencer d'autres projets pour le bien-être de la commune. Elle relève que le projet d'agrandissement de la crèche qui convainc et tient à cœur l'entier du Conseil municipal, est un projet très important pour les jeunes couples qui vivent déjà sur la commune ou pour ceux qui souhaitent s'y installer. Elle termine en disant qu'il faut être conscient que la population de la commune augmente certes légèrement, mais augmente chaque année.

Mme la Présidente donne la parole à M. KAELIN.

M. KAELIN discours

« Madame la Présidente, Monsieur le Maire, Madame la Conseillère administrative, Monsieur le Conseiller administratif et Ministre des finances, Chers Collègues,
Je m'exprime comme de coutume au nom du groupe PDC.

L'établissement du budget de notre commune est toujours un exercice particulier, de nombreux éléments échappent à notre propre contrôle et les ajustements possibles restent marginaux, cependant chaque ligne est examinée voire commentée.

Ce travail, parfois fastidieux en commission des Finances, est grandement facilité par la préparation effectuée par notre Ministre des finances, Marcel Goehring, par le Président de la commission des Finances, Jean-Marie Hainaut, et par l'efficacité de Mme Nathalie Girard Besson et de M. Francisco Chaparro ; avec leurs explications très claires, on peut décider sereinement d'accepter ce budget. Qu'ils en soient tous vivement remerciés.

La préparation du budget est à nouveau relativement aisée car l'année 2018 se présente avec des bénéfices confortables et les conditions économiques sont favorables pour l'année prochaine. Le budget 2019 est à nouveau bénéficiaire malgré ou peut-être à cause de la diminution du centime additionnel. Je ne commenterai pas spécifiquement les chiffres.

Comme prévu l'année passée, nous restons sur une courbe de progression des charges, due à un changement de niveau de fonctionnement nécessaire de l'administration et une augmentation de la population qui reste modérée cette année encore, mais qui aura une courbe ascendante dans les années futures.

Tout augmente, les revenus, les dépenses, la fortune, des reliquats qui vont permettre un assainissement et des amortissements plus faciles dans le futur. En résumé, nous vivons dans une commune très riche, une des plus riches du canton. En tant qu'élus nous avons une responsabilité non seulement de gérer un budget ou une fortune, mais de veiller à ce que le revenu qui provient principalement de l'impôt soit réparti en tenant compte des besoins de tous, du plus grand nombre, tout en protégeant ceux qui en ont le plus besoin.

Certains aspects de la vie de notre belle commune sont plus particulièrement sous notre responsabilité, le soutien à la petite enfance en développant des structures, tel que le projet de la Passerelle et l'augmentation des places de crèches, l'adaptation des places de jeux et de loisirs pour

les jeunes, la préservation des locaux scolaires en suffisance et le soutien au parascolaire, ainsi que la promotion de la culture. Proposer des lieux de vie adaptés aux personnes âgées et au grand âge, soit de notre initiative, soit en collaboration avec des investisseurs privés. Il faut poursuivre notre projet d'IEPA.

Nous avons des réalisations qui sont à bout touchant. Le Quadrilatère 1, le chauffage à distance ou débutant le Quadrilatère 2, mais il faudra aussi penser à d'autres infrastructures, l'adaptation des routes au cadre de vie en unifiant les limitations de vitesse, en proposant des pistes cyclables et des trottoirs, mettre des revêtements phono-absorbants là où la vitesse reste élevée et soutenir les initiatives écologiques.

Il faudra résoudre le problème croissant du parking ventouse, car comme d'autres communes avoisinantes ont déjà modifié leur règlement en limitant les places et les durées, de nombreuses voitures se fixent chez nous maintenant.

A plus long terme, on peut penser également à des projets plus ambitieux tels que des places de sports au sens large ou une vraie salle communale qui deviendrait un centre d'attractivité sur la Rive Gauche.

Impossible ? Les prévisions de trésorerie sont en déficits dès juin 2020, heureusement l'expérience des années passées modèrent ce futur en rouge, les calculs étant fait au pire.

Pensons à l'avenir en ayant des projets en rapport avec notre santé financière et des ambitions à la hauteur de notre richesse. »

Mme la Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

5. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

18-31 Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 9'200'000 F, destiné à la construction du deuxième bâtiment de logements du projet du Quadrilatère, sis chemin du Pré-d'Orsat 14 et 16, sur les parcelles Nos 4195, 7397, plan N°32 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette délibération. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette délibération 18-31.

A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 18-31 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 9'200'000 F, destiné à la construction du deuxième bâtiment de logements du projet du Quadrilatère, sis chemin du Pré-d'Orsat 14 et 16, sur les parcelles Nos 4195, 7397, plan N°32 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

Mme la Présidente demande à M. AZARPEY de lire la délibération 18-31.

Après lecture de la délibération, et comme il n'y a pas de questions, **Mme la Présidente** demande à l'assemblée de voter la délibération 18-31 : « Que celles et ceux qui acceptent l'ouverture d'un crédit d'engagement de 9'200'000 F, destiné à la construction du deuxième bâtiment de logements du projet du Quadrilatère, sis chemin du Pré-d'Orsat 14 et 16, sur les parcelles Nos 4195, 7397, plan N°32 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive, lèvent la main. »

A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal approuve la délibération 18-31 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 9'200'000 F, destiné à la construction du deuxième bâtiment de logements du projet du Quadrilatère, sis chemin du Pré-d'Orsat 14 et 16, sur les parcelles Nos 4195, 7397, plan N°32 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

M. THORENS remercie pour le vote de ce crédit pour la deuxième phase du Quadrilatère. Il s'agit d'un moment important qui va permettre de commencer ce deuxième grand chantier afin de créer 21 appartements et un commerce. Il remercie pour tout le travail effectué, que ce soit pour la préparation de cette délibération ou pour toutes les discussions liées aux méthodes de financement du Quadrilatère II.

Mme la Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

6. PROJET DE RÉSOLUTION

Comme il n'y a pas de projet de résolution à l'ordre du jour, **Mme la Présidente** passe au point suivant.

7. PROJET DE MOTION

Comme il n'y a pas de projet de motion à l'ordre du jour, **Mme la Présidente** passe au point suivant.

8. QUESTIONS AU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme la Présidente demande s'il y a des questions à l'attention du Conseil administratif et passe la parole à M. PONTI.

Problèmes de stationnement

M. PONTI relaye avoir été interpelé par des habitants au sujet de problèmes récurrents de stationnement sur la commune. Ils lui ont demandé d'intervenir ou de faire connaître leur problème, afin de peut-être trouver une solution globale aux problèmes de parking dans la commune. Concernant le chemin du Milieu, il s'agit de remorques de bateau qui sont stationnées le long du chemin et des voitures ventouses. Puis, au chemin de la Pierre et Prudent-Balland à Saint-Maurice, il s'agit de voitures provenant de France qui se garent afin de faire du covoiturage.

Mme la Présidente donne la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA indique que le Conseil administratif prend très au sérieux cette problématique qui lui a également déjà été relayée. Elle relève que la commune subit le report de la pratique en matière de stationnement des autres communes environnantes. Sans marquage au sol, il est plus difficile de contrôler. Il y a effectivement lieu de légiférer, mais elle pense qu'il faudrait faire cet exercice pour l'ensemble de la commune. Concernant le cas de la remorque de bateau, il a été demandé à la Police municipale d'intervenir. Son propriétaire a été identifié et il lui a été demandé de bien vouloir la déplacer. Concernant Saint-Maurice, il y a effectivement la problématique des voitures ventouses qui restent stationnées la journée. Elle propose de porter ce sujet à l'ordre du jour d'une prochaine commission Routes et infrastructures, si la Présidente de ladite commission est d'accord.

Mme la Présidente passe la parole à M. ZWAHLEN.

M. ZWAHLEN n'est pas absolument certain qu'il ne soit pas possible d'intervenir. Il suggère de vérifier comment d'autres communes ont fait pour régler cette problématique. Il fait référence à la commune de Plan-les-Ouates où des caravanes ou mobile homes étaient parqués le long des chemins durant la saison hivernale. Il pense qu'il serait intéressant de poser la question à la juriste de la commune, car le fait de laisser un véhicule durant une longue période est un usage accru du domaine public.

Mme la Présidente donne la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA rappelle le cas du chemin de la Californie, il y a quatre ou cinq ans, où des remorques et des caravanes stationnaient sur ce chemin. Il a été procédé depuis à un marquage au sol avec une durée de stationnement fixée à maximum quatre heures. Elle pense que la meilleure chose à faire est une vraie règlementation qui passe par un marquage au sol et une durée de stationnement à choisir dans le panel existant.

Mme la Présidente passe la parole à Mme ZWYSSIG-VESTI.

Places de crèche

Mme ZWYSSIG-VESTI demande où en est le traitement de la motion du PDC, votée il y a maintenant environ une année, pour créer plus de places de crèche.

Mme la Présidente donne la parole à M. THORENS.

M. THORENS répond que deux projets sont actuellement en cours d'étude. Depuis que l'école de la Passerelle a résilié sont bail pour juin dernier, ce bâtiment n'est quasiment plus occupé dans le but de permettre une éventuelle rénovation du bâtiment, afin d'y installer une crèche. En parallèle, il y a un deuxième projet dans les nouveaux bâtiments Prés-Grange à Corsier où la commune de Corsier pourrait avoir un intérêt à créer une crèche intercommunale. Ces deux projets sont étudiés par la même architecte qui a fait le projet de la crèche de l'Ile aux Mômes. Il indique que demain, il présentera aux membres du bureau de la crèche les premières exquises de ces deux projets qui comprendraient chacun 52 places avec des montants d'investissement à peu près similaires. Il précise qu'il ne s'agit que du début d'un long processus qui impliquera les communes et les Conseils municipaux qui devront faire des choix, car comme chacun le sait, cela a des coûts sur le fonctionnement.

Mme la Présidente passe la parole à M. ZWAHLEN.

M. ZWAHLEN demande si les expériences réalisées dans le canton de Vaud ont été examinées, car il semblerait que leur système de crèche ait été un peu réformé, afin de baisser les coûts. De son point de vue, il faudrait plutôt réformer le système, afin d'avoir plus de places pour les enfants. Il trouve intéressant de prendre connaissance des expériences des autres.

Mme la Présidente donne la parole à M. THORENS.

M. THORENS répond qu'il existe des différences de législation entre les cantons de Vaud et Genève. Dans le cadre d'une crèche publique, c'est la loi cantonale sur l'encadrement pour les enfants ou sur la loi sur les bâtiments scolaires qui sont appliquées. A sa connaissance, il indique que dans le canton de Vaud, les coûts sont en général plus élevés qu'à Genève, mais il y a aussi des questions de subventionnement.

M. ZWAHLEN a l'impression que lorsqu'il s'agit d'innovation, si une loi existe, il n'est jamais pensé à la modifier. Il rappelle que la seule loi qui n'est pas modifiable, c'est celle de la pesanteur ! S'il y a effectivement des moyens trouvés par d'autres cantons pour augmenter l'offre des crèches sans que cela coûte plus cher, il trouve intéressant de les étudier. Il ajoute qu'il a toujours été quelque peu étonné de voir qu'au mois de juin il y a un quota d'enfants maximum par adulte et qu'à l'école primaire en septembre, il y en a pratiquement trois fois plus, pour pratiquement la même catégorie d'âge. Il ne souhaite pas ouvrir le débat ce soir, mais invite à voir ce qu'il se fait dans d'autres cantons.

M. THORENS ne souhaite effectivement pas ouvrir le débat ce soir, car il pourrait durer toute la soirée. Il termine en disant qu'il faudra effectivement travailler sur deux volets, le volet législatif et le volet exécutif.

Mme la Présidente passe la parole à M. CURTET.

Repas des aînés

M. CURTET souhaite tout d'abord remercier le Conseil administratif pour l'organisation du repas des aînés. Il indique qu'un aîné de la commune lui a demandé de transmettre qu'il a trouvé le repas parfait et excellent.

Chemin du Pré-d'Orsat, sens interdit

M. CURTET demande s'il est possible d'enlever le sens interdit au chemin du Pré-d'Orsat, à la hauteur du n°4, car le panneau date des travaux pour le chauffage à distance et n'a donc plus raison d'être.

Point de récupération de la Californie

Finalement, **M. CURTET** indique avoir constaté qu'un container vert marqué « compost » était installé au point de récupération de la Californie, mais qu'il n'y avait pas de container brun pour les déchets de cuisine. Cela aurait déjà été signalé au service technique il y a plusieurs semaines, mais rien n'a été fait. Il demande que cela soit fait.

Mme la Présidente donne la parole à M. GOEHRING.

M. GOEHRING répond que les containers étaient en commande, raison pour laquelle un autre container était installé. Il va s'assurer de ceci auprès du service technique.

Comme il n'y a plus de questions, **Mme la Présidente** passe au point suivant de l'ordre du jour.

9. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme la Présidente demande si un membre du Conseil municipal souhaite faire part d'une communication.

Manifestation Charte des Jardins

M. CURTET informe que le 5 mai 2019 aura lieu la manifestation pour la Charte des Jardins. Il rappelle que, comme l'édition 2018, il s'agit d'une initiative privée qui fait la promotion de la Charte des Jardins et d'autres démarches environnementales. Il y aura également un parcours pour observer la biodiversité dans le parc derrière la mairie.

Course de l'Escalade

M. SUTTER indique avoir inscrit 205 élèves à la course de l'Escalade. Il remercie la commune qui met chaque année à disposition deux tentes dans le parc des Bastions. Il invite toutes et tous à venir voir courir les enfants de la commune le dimanche 2 décembre 2018.

Comme il n'y a plus de communications, **Mme la Présidente** passe au point suivant de l'ordre du jour.

10. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire.

Manifestations à venir

M. THORENS souhaite transmettre les dates arrêtées pour divers évènements à venir :

- L'inauguration du Quadrilatère, le samedi 8 décembre, à 11h00. Un tous-ménages va être envoyé prochainement à toute la population.

- L'inauguration de la nouvelle voirie, le mardi 18 décembre 2018, à 18h30, juste avant la séance plénière.
- Le Mérite collongeois et les vœux du Maire, le 14 janvier 2019, à 19h00.
- Les promotions citoyennes, le mardi 12 février 2019, à 18h30.
- Le repas des enseignants, le 7 mars 2019, à 19h00.
- L'accueil des nouveaux habitants, le jeudi 4 avril 2019.
- Marche de la Ligue contre le cancer, le 18 mai 2019. A ce propos, **M. THORENS** informe que de nombreux bénévoles devront être trouvés pour cette course qui peut compter entre 400 et 1'500 marcheurs, selon la météo.

Sortie du Conseil municipal à La Revue - 16 novembre 2018

M. THORENS rappelle qu'un cocktail est organisé juste avant le spectacle, dès 19h30. L'administration communale fera parvenir un mail de rappel à ce sujet.

Distribution des paniers de Noël aux aînés de 80 ans et plus

M. THORENS indique que Mme Monique Vidonne, qui s'occupe toujours de l'organisation de la distribution des paniers de Noël, cherche des bénévoles pour distribuer les 390 paniers. Il encourage les Conseillers municipaux intéressés à participer à cette distribution, à s'annoncer auprès de l'administration communale.

Fraternoël - 24 décembre 2018

M. THORENS rappelle cette manifestation. Une fiche d'inscription fait le tour de l'hémicycle, afin que les Conseillers municipaux puissent s'inscrire pour l'épluchage des légumes, la préparation et le service de la soupe.

Repas des aînés - 31 octobre 2018

M. THORENS indique que cette manifestation, qui a réuni près de 300 personnes, était très réussite ; la salle était magnifiquement décorée, le repas excellent et le concert des Califrenzies très apprécié. Il ajoute que de nombreuses lettres de remerciements ont été adressées à la mairie.

Actualité - indemnités et frais du Conseil administratif

M. THORENS indique que suite à l'audit de la Cour des comptes sur les frais des Conseillers administratifs de la Ville de Genève, la commune a été contactée par plusieurs journalistes, afin de savoir qu'elle était la pratique à Collonge-Bellerive. Le Conseil administratif a souhaité donner cette information au préalable aux membres du Conseil municipal.

Il informe de l'existence d'une directive, du 21 mai 2014, relative au traitement des indemnités des membres du Conseil administratif de la commune de Collonge-Bellerive. Le Conseil administratif est au bénéfice d'une indemnité forfaitaire, votée chaque année ans le cadre de la délibération du budget, qui couvre par exemple les frais d'abonnement et de communications téléphoniques. En plus, les membres du Conseil administratif peuvent se faire rembourser des frais de parking, de repas de représentation et l'achat d'un téléphone portable au maximum tous les deux ans. Il assure que les montants des frais du Conseil administratif sont extrêmement bas. Des précisions seront apportées à la commission des Finances si elle le souhaite. Il tient également à préciser que ni le Conseil administratif, ni l'administration communale ne sont en possession d'une carte de crédit.

Mme la Présidente donne la parole à M. HAINAUT

M. HAINAUT remercie M. THORENS pour cet exercice de transparence même s'il pense que du côté du Conseil municipal il n'était pas utile puisqu'il a confiance en la sagacité et l'honnêteté du Conseil administratif dans l'exercice de sa fonction. Il se réjouit de savoir que la commune soit dotée d'une directive avec en plus des personnalités adéquates pour la faire respecter.

M. THORENS ayant terminé ses communications, **Mme la Présidente** donne la parole à M. GOEHRING.

Impôt immobilier complémentaire

M. GOEHRING répond à l'interrogation de Mme GAUTIER lors de la précédente séance plénière du Conseil municipal au sujet de l'impôt complémentaire immobilier. Il confirme que les immeubles du patrimoine financier appartenant aux communes sont bien soumis à l'impôt immobilier complémentaire.

Rendez-vous avec les représentants de la gendarmerie de la Pallanterie et de la Police municipale

M. GOEHRING fait un retour sur le dernier rendez-vous entre le Conseil administratif, la gendarmerie de la Pallanterie et la Police municipale. Il informe que les cambriolages et autres infractions sont en diminution sur la commune et dans la région Arve et lac. Il ajoute que la gendarmerie et la Police municipale font tout ce qu'il faut pour prévenir ce genre d'évènement.

M. GOEHRING ayant terminé ses communications, **Mme la Présidente** donne la parole à Mme de PLANTA.

Course de l'Escalade 2018

Mme de PLANTA se réjouit de l'engouement de la part des élèves de la commune pour participer à cette course. Elle ajoute que cette dernière a tellement de succès qu'elle est maintenant organisée sur deux jours. Elle espère que des Conseillers municipaux y participeront et si c'est le cas qu'ils s'annonceront, afin de pouvoir les suivre de près. Elle encourage les Conseillers municipaux à se rendre sous la tente de la commune, dans le village des écoles au parc des Bastions, afin de passer un moment sympathique avec l'APECOVE qui sert le café et des biscuits, mais aussi pour encourager les élèves des écoles de la commune.

Repas des aînés - 31 octobre 2018

Mme de PLANTA revient sur le repas des aînés. Elle indique que de nombreuses lettres manuscrites de remerciements, comme seuls les aînés savent encore le faire, ont été reçues. Elle relève que ce repas s'est déroulé dans une très bonne atmosphère et que la décoration avec des fruits et légumes qui pouvaient être emportés à la fin de cette manifestation était particulièrement appréciée. Elle remercie les membres du Conseil municipal présents à ce repas qui permet de partager un moment très privilégié avec les aînés de la commune.

Pour terminer, **Mme de PLANTA** se réjouit de la présence ce soir de M. THORENS qui a subi une opération il y a moins d'une semaine ! Elle le félicite pour son courage et lui souhaite un prompt rétablissement.

Comme il n'y a plus de communications, **Mme la Présidente** prie le public, les membres de l'administration et les Conseillers administratifs de quitter la salle, afin de laisser les Conseillers municipaux procéder au traitement des demandes de naturalisation qui doivent avoir lieu à huis-clos.

11. NATURALISATIONS A HUIS-CLOS

Quatre dossiers de naturalisation sont traités.

Mme la Présidente remercie l'assemblée et lève la séance à

Collonge, le 13 novembre 2018.

COMMUNE DE
COLLONGE-BELLERIVE

Législature 2015-2020
Délibération 18-27
Séance du 13 novembre 2018

Proposition du Conseil administratif relative à la fixation du taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2019.

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu l'article 308 C, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

vu le rapport de la commission des Finances du 16 octobre 2018,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
accepte
à l'unanimité (19 oui)

De fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2019 à 100 %.

COMMUNE DE
COLLONGE-BELLERIVE

Législature 2015-2020
Délibération 18-28
Séance du 13 novembre 2018

Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 709'500 F, destiné au versement de la contribution annuelle de la commune de Collonge-Bellerive au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises.

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) du 18 mars 2016,

vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton,

vu que la planification assigne à certaines communes de construire de nombreux logements, à d'autres moins ou pas du tout, l'effort pour financer l'aménagement des nouveaux quartiers de logements demandé à certaines communes est donc très important, voire dans certains cas difficilement soutenable, alors que d'autres communes ne se voient assigner aucune charge de ce type,

vu qu'un groupe de travail, réunissant 13 communes appelées à se développer, ainsi que plusieurs départements du canton, s'est réuni à plusieurs reprises afin de trouver une solution visant à répartir le financement de ces aménagements,

vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds,

vu le but de partager l'effort exigé par le développement actuel de Genève, chaque commune pouvant y contribuer selon sa situation et ses moyens,

vu le souhait ressortant du groupe de travail de créer un Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU),

vu la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts approuvés par l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises, le 18 novembre 2015 et par le Grand Conseil, le 18 mars 2016, ainsi que son entrée en vigueur le 1er janvier 2017,

vu que ce fonds (créé sous la forme d'une fondation de droit public dont sur les 7 représentants, 5 sont désignés par l'ACG parmi les magistrats communaux, les deux autres représentants étant ceux de la Ville de Genève et du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie) est compétent pour les attributions des financements versés aux communes,

vu que les attributions versées sont uniquement accordées pour des équipements communaux dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ainsi qu'aux espaces publics afin de focaliser cet apport sur des projets peu ou pas couverts par d'autres mécanismes de financement,

vu que ces attributions versées selon deux modalités complémentaires, chacune représentant environ une moitié du fonds : d'un côté, une attribution forfaitaire pour tout nouveau logement produit sur le territoire de la commune; de l'autre, une attribution pour les projets d'infrastructures pour les communes qui en font la demande, dans le cadre d'un développement urbain amenant de nouveaux logements,

vu que ce fonds est alimenté par une contribution annuelle de 2 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 23 millions de francs des communes, ces dernières contributions étant réparties entre les communes en fonction de la valeur de production du centime, indice tenant compte

de la fiscalité sur les personnes physiques et morales ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle maximum par commune de 7 millions,

vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements,

vu la circulaire de septembre 2018 « Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) Budget 2019 », du Service de surveillance des communes, secteur des finances communales, département de la sécurité, précisant notamment les contributions attendues par commune,

vu le rapport de la commission des Finances du 16 octobre 2018,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
accepte
à l'unanimité (20 oui, la Présidente a voté)

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de 709'500 F pour le versement d'une contribution au Fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.

2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, (sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").

3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602, dès 2020.

4. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.

COMMUNE DE
COLLONGE-BELLERIVE

Législature 2015-2020
Délibération 18-29
Séance du 13 novembre 2018

Proposition du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2019, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter.

Conformément aux articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 90 et 95 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887 (D 3 05),

vu le budget administratif pour l'année 2019 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de **33'958'223 F** (dont à déduire les imputations internes de **44'900 F**, soit net **33'913'323 F**) aux charges et de **34'382'916 F** (dont à déduire les imputations internes de **44'900 F**, soit net **34'338'016 F**) aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à **424'693 F,**

attendu que cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de **424'693 F** et résultat extraordinaire de **0 F**,

attendu que l'autofinancement s'élève à **4'354'328,**

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2019 s'élève à **29 centimes**,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de **18'549'047 F** aux dépenses et **0,00 F** aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à **18'549'047 F,**

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de **4'354'328 F,** il en résulte une insuffisance de financement des investissements de **14'194'719 F,**

vu le rapport de la commission des Finances du 16 octobre 2018,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
accepte
à l'unanimité (20 oui, la Présidente a voté)

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2019 pour un montant de **33'958'223 F** (dont à déduire les imputations internes de **44'900 F**, soit net **33'913'323 F**) aux charges et de **34'382'916 F** (dont à déduire les imputations internes de **44'900 F**, soit net **34'338'016 F**) aux revenus, l'excédent de revenus total présumé s'élevant à **424'693 F**.
   Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de **424'693 F** et résultat extraordinaire de **0 F**.

2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2019 à **29 centimes.**

3. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2019 jusqu'à concurrence de **14'194'719 F** pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.

4. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2019 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

COMMUNE DE
COLLONGE-BELLERIVE

Législature 2015-2020
Délibération 18-30
Séance du 13 novembre 2018

Proposition du Conseil administratif relative à l'octroi d'une autorisation de renouveler, en 2019, les emprunts contractés par la Fondation des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie.

Conformément à l'article 13 des statuts de la Fondation des Terrains Industriels et Artisanaux de La Pallanterie et à l'article 30 al.1 lettre h) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu le rapport de la commission des Finances du 16 octobre 2018,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
accepte
à l'unanimité (20 oui, la Présidente a voté)

D'autoriser la Fondation des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie à renouveler, en 2019, les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion, remboursement anticipé ou modification des conditions d'émission si celles-ci lui paraissent favorables.

COMMUNE DE
COLLONGE-BELLERIVE

Législature 2015-2020
Délibération 18-31
Séance du 13 novembre 2018

Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 9'200'000 F, destiné à la construction du deuxième bâtiment de logements du projet du Quadrilatère, sis chemin du Pré-d'Orsat 14 et 16, sur les parcelles N^{os} 4195, 7397, plan N°32 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

Conformément à l'article 30, al. 1 lettre e) et m) et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu l'avancement du chantier de construction du bâtiment de l'étape 1 du projet du Quadrilatère et la mise en location des commerces et des appartements mi-décembre 2018,

vu la délibération 17-06, votée par le Conseil municipal, le 2 mai 2018, relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 997'000 F, destiné au projet de construction du deuxième bâtiment de logements du projet du Quadrilatère, sis chemin du Pré-d'Orsat, sur les parcelles N^{os} 4195 et 7397de la commune,

vu la délibération 18-06, votée par le Conseil municipal, le 30 avril 2018, relative au crédit de 300'000 F destiné à la démolition du bâtiment du service de la voirie, sis au chemin du Pré-d'Orsat N°14, sur la parcelle N° 7397 de la commune,

vu la demande d'autorisation de construire pour l'étape 2 du Quadrilatère (DD 111 330/1) qui est en force,

vu les retours d'appels d'offre en procédure ouverte et les rentrées de soumissions,

vu le devis général établi par l'agence d'architectes Cittolin Polli, en date du 28 septembre 2018,

vu l'exposé des motifs du 2 novembre 2018,

vu le rapport de la commission Bâtiments et logement du 9 octobre 2018,

vu les rapports de la commission des Finances des 16 et 31 octobre 2018,

sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal
accepte
à l'unanimité (19 oui)

1. De réaliser la construction du deuxième bâtiment de logements du projet du Quadrilatère, sis chemin du Pré-d'Orsat 14 et 16, sur les parcelles N^{os} 4195, 7397, plan N°32 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.
2. D'ouvrir à cet effet un crédit d'engagement de 9'200'000 F.
3. D'autoriser le Conseil administratif à prélever le montant des dépenses sur les fonds propres de la commune.
4. De comptabiliser la dépense prévue à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine financier.